

Pages de gauche

MENSUEL D'OPINIONS SOCIALISTES INDÉPENDANT

ÉDITORIAL

Feel the Bern

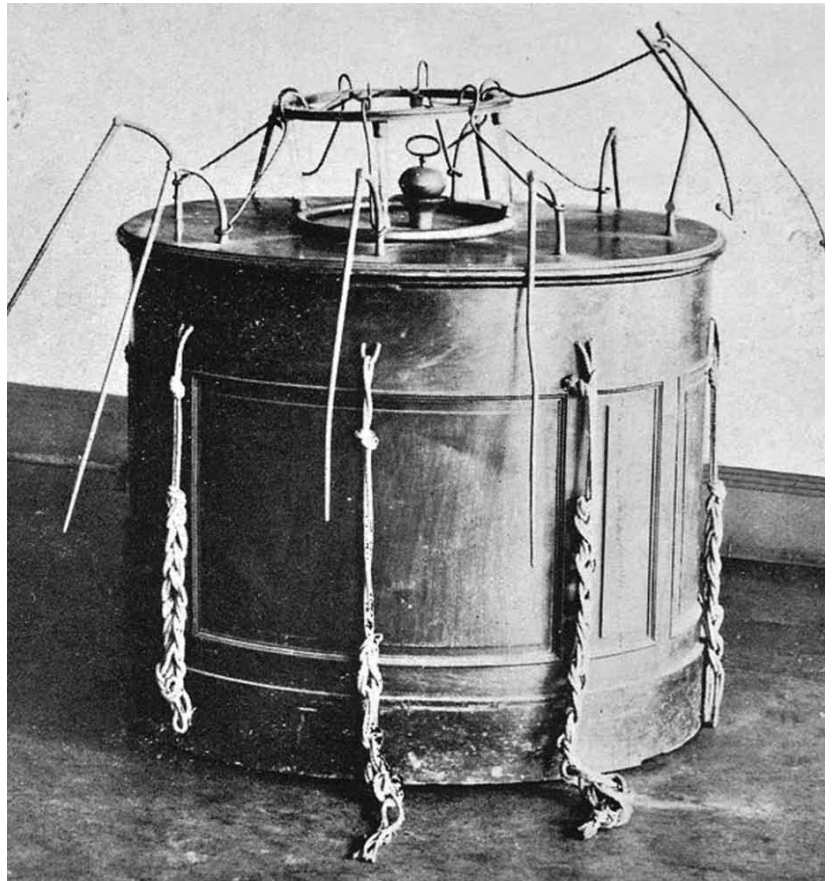
En juin 2015, *Pages de gauche* saluait la candidature de Bernie Sanders à la primaire démocrate. Avouons que nous pensions alors, comme à peu près tout le monde, qu'il s'agissait d'une candidature de combat qui serait vite écrasée par le rouleau compresseur du Parti démocrate rassemblé derrière Hillary Clinton.

La situation a entretemps radicalement changé. Lors des premières primaires, Sanders a fait jeu égal avec Clinton dans plusieurs États. Sa campagne a maintenant dépassé le stade du témoignage, et certain-e-s commencent à rêver d'une victoire. On rappelle notamment que personne ne donnait la moindre chance à Barack Obama il y a huit ans, aussi bien dans les primaires démocrates que contre McCain.

Il convient toutefois d'être prudent, car les primaires sont longues et ont pour l'instant eu lieu dans des États favorables à Sanders. Il y a ensuite l'éternelle question de l'éligibilité, qui a toujours servi à écarter les candidatures plus radicales chez les Démocrates, de Jesse Jackson en 1988 à Howard Dean en 2004. Les chances sont grandes cependant qu'un candidat invraisemblable figure sur le ticket républicain, qu'il s'agisse de Donald Trump ou de Ted Cruz, qui pour le moment font la course en tête.

Quoi qu'il en soit, le mouvement qui s'est construit autour de la campagne de Bernie Sanders, baptisé *Feel the Bern*, est remarquable. Il a d'ores et déjà permis la politisation de milliers de personnes, et notamment de jeunes, autour d'un programme social-démocrate. Dans la meilleure tradition américaine de l'action locale, Sanders annonce des changements importants dans le paysage politique américain, quels que soient les résultats de ces prochains mois.

Réd.



L'égalité du droit

Les menaces contre un traitement démocratique et égalitaire des individus par le système judiciaire surgissent de partout.

Certaines viennent de l'UDC et de son combat viscéral pour la suppression des droits des personnes migrantes, secondée ici par Simonetta Sommaruga.

D'autres viennent de mouvements que l'on pensait acquis à la cause de l'égalité: certaines féministes entretiennent aussi un rapport compliqué à ces questions, notamment dans les moyens d'action choisis dans la lutte contre les violences envers les femmes.

Lire en pages 5 à 8

■ États-Unis

Loin de l'extrême droite, Bernie Sanders est l'héritier d'une autre tradition populiste.

Page 3

■ Réforme fiscale vaudoise

Malgré des arguments fallacieux et des chiffres invérifiables, gauche et droite semblent unanimes en faveur de la RIE III.

Page 4

■ Turquie

Contre la répression des universitaires critiques, organiser la solidarité internationale.

Page 10

HISTOIRE

1936: la révolution espagnole

L'année 2016 marque les 80 ans du déclenchement de la guerre d'Espagne, et les commémorations de cet événement comme «répétition générale de la Deuxième Guerre mondiale» ne devraient pas manquer.

À rebours de cette vision d'un conflit résumé à l'affrontement entre fascisme et démocratie, *Pages de gauche* propose une série d'articles évoquant la révolution espagnole, déclenchée suite au soulèvement des militaires, et les aspirations de celles et ceux qui l'ont menée, en commençant ce mois par un bref rappel du contexte.

UNE RÉPUBLIQUE CONTESTÉE

Dans un pays resté globalement en dehors de la modernité industrielle et encore largement sous la coupe de l'église et des propriétaires terriens, le renversement d'une monarchie incapable de se défendre et la proclamation de la République en 1931 ne font qu'exacerber les conflits sociaux, malgré quelques tentatives de réformes. S'ouvre alors une période de fortes tensions, faite de jacqueries et d'occupations de terres dans les campagnes, face à l'extrême lenteur de la

mise en place de la réforme agraire, et de violentes grèves dans les villes, principalement menées par les anarcho-sindicalistes de la puissante Confédération nationale des travailleurs (CNT).

Culminant en 1934 dans la grève générale insurrectionnelle des Asturies, menée par les socialistes et réprimée dans le sang par l'armée, cette période du *bienio negro* («les deux années noires», 1933-1935) radicalise les positions, tant du côté des conservateurs, de plus en plus nombreux à se rapprocher des fascistes, que de celui des révolutionnaires, peu enclins à croire aux mérites d'une République parlementaire qui, de gauche ou de droite, les réprime, les emprisonne et les massacre.

VERS LA RÉVOLUTION

Malgré la victoire du Front populaire aux élections de février 1936, remportée en partie grâce au renoncement des anarchistes à leurs consignes abstentionnistes en échange d'une promesse d'amnistie des prisonniers politiques, la répression étatique du mouvement révolutionnaire ne faiblit

pas, sans pour autant réussir à calmer l'agitation croissante dans les villes et les campagnes.

Par un étrange paradoxe, c'est la tentative de putsch militaire de juillet 1936 qui donnera le coup d'envoi de la révolution espagnole. Mais si tant de personnes prirent spontanément en réaction les armes contre Franco, ce n'est donc pas en défense de la République qu'ils le firent, mais bien pour la révolution.

Loin d'une célébration de l'avènement perturbé en Espagne d'une démocratie libérale perçue comme la «fin de l'histoire», c'est donc à la mémoire de ces aspirations révolutionnaires que nous rendrons hommage ici, convaincus comme George Orwell que cette expérience d'un moment «où la conscience de classe et le refus d'avoir confiance dans le capitalisme [étaient] des attitudes plus courantes que leurs contraires, [...] où l'espoir était plus normal que l'indifférence ou le scepticisme» et où l'on pouvait «respirer l'air de l'égalité» conserve «quelque chose de singulier et de précieux».

Gabriel Sidler

IMPRESSUM

Abonnement annuel: Fr. 49.-
Abonnement de soutien: Fr. 130.-
Abonnement réduit (AVS, AI, étudiant·e·s, chômeuse·s): Fr. 39.-

CCP 17-795703-3
www.pagesdegauche.ch
Case postale 7126, 1002 Lausanne
info@pagesdegauche.ch

Rédaction:
Antoine Chollet (AC), Yannick Egger (YE), Mathieu Gasparini (MG), Émilie Martini (EM), Stéphanie Pache (SP), Ilias Pancharid (IP), Gabriel Sidler (GS), Arnaud Thiéry (AT)

Comité:
Cora Antonioli, Matthieu Béguelin, Valérie Boillat, Raymond Durous, Dan Gallin, Claude Grimm, Anne Holenweg, Pascal Holenweg, Line Rouyet, Alberto Velasco.

Maquette:
Marc Dubois, Lausanne

Secrétariat de rédaction et mise en page:
Gabriel Sidler

Webmaster:
Mathieu Gasparini

Illustrations:
Christian Vullioud (Cévu)

Relecture:
Cora Antonioli et Yvan Thiéry

Impression:
Imprimerie du Journal de Sainte-Croix



RIE III: l'équilibrisme fiscal

ÉTATS-UNIS

Quel populisme américain?

Il semblerait que le qualificatif le plus dégradant utilisé par la presse européenne pour décrire les candidat-e-s des primaires américaines de cette année soit celui de «populiste». Il est censé disqualifier à la fois les imbécillités débitées au kilomètre par Donald Trump, les outrances conservatrices de Ted Cruz et le programme social-démocrate de Bernie Sanders. Comme d'habitude, il sert surtout à désigner en creux les candidat-e-s «respectables», Hillary Clinton en tête.

UNE AUTRE HISTOIRE

Ce que l'on ignore cependant en Europe, c'est que le populisme a une histoire bien différente aux États-Unis. Loin de qualifier prioritairement les éructations des différents mouvements d'extrême droite, le populisme y fait d'abord référence à un très large mouvement social apparu dans les années 1880, principalement dans les grandes plaines et le Sud des États-Unis. Mouvement agricole de petits propriétaires, il se développe d'abord sous la forme de coopératives, qui s'agrègeront pour former les deux branches de la *National Farmers' Alliance* en 1875 et 1877. À celles-ci se joint un syndicat de l'industrie, les *Knights of Labor*, qui rassemblera en 1886 plus de 800'000 membres, soit 20% de l'ensemble de la classe ouvrière des États-Unis, et est, à la fin du XIX^e siècle, l'un des principaux syndicats en Amérique du Nord.

Les blocages politiques et le refus des deux principaux partis de répondre aux revendications des fermières-ers conduisent à la création d'un troisième parti politique, le *People's Party*. Les membres du *People's Party* sont rapidement baptisés «les populistes», un qualificatif qu'ils et elles vont reprendre à leur compte et qui, au départ du moins, n'a pas de connotation négative.

L'aggravation des inégalités économiques dans le dernier quart du XIX^e siècle explique la puissance du mouvement

populiste. Dans sa «plateforme d'Omaha», son programme le plus complet voté en 1892, cela se traduit par la proposition, pour la première fois aux États-Unis, d'un impôt progressif fédéral.

REVENDEICATIONS

Les petits propriétaires indépendants sont confrontés au problème lancinant du *crédit*, qui les conduit à proposer des réformes du système bancaire et de la monnaie (avec l'abandon du standard-or). S'ajoute à ces revendications une critique des monopoles et des grandes compagnies de chemins de fer, accusées de pratiquer des tarifs prohibitifs à l'encontre des fermiers. Les populistes avancent également des propositions pour limiter le pouvoir des deux grands partis américains, notamment par l'usage du référendum populaire, par la contestation du vote à main levée, par la limitation des mandats présidentiels et par l'élection du Sénat au scrutin direct. Le *People's Party* se joint enfin aux syndicats pour demander la journée de huit heures.

De nombreuses femmes se joignent au mouvement populiste à la fin du XIX^e siècle, et demandent l'égalité des droits politiques, à commencer par le droit de vote. La jonction avec les populations afro-américaines est en revanche plus difficile, ces dernières restant bien souvent attachées au Parti républicain, associé pendant longtemps à Lincoln et à l'émancipation des esclaves.

Authentique mouvement plébéien, le populisme américain, s'il a échoué comme parti politique, a en effet exercé ses effets sur toute la politique américaine du XX^e siècle, et singulièrement durant ses deux premières décennies, lors desquelles une partie importante de son programme a été mise en œuvre. Pour ne prendre que quelques exemples, le 16^e amendement de la Constitution américaine, ratifié en 1913, autorise le Congrès à lever un impôt sur

le revenu, le 17^e établit l'élection du Sénat au scrutin direct, tandis que le 19^e donne le droit de vote aux femmes en 1920. Le principe du standard-or sera progressivement discrédité, alors que les populistes s'étaient attiré les pires quolibets sur leur inexpertise économique et monétaire lorsqu'ils et elles en demandaient l'abolition.

UN RÉFORMISME RADICAL

D'un point de vue purement programmatique, les populistes américains étaient donc des réformistes, qui ne souhaitaient ni le renversement du système économique capitaliste ni son dépassement, mais son aménagement au travers de réformes tout à fait radicales pour l'époque.

S'il fallait vraiment qualifier l'un-e des candidat-e-s aux primaires de «populiste», le seul qui s'en rapprocherait serait donc Bernie Sanders. Trump et les autres s'inscrivent dans une tout autre tradition américaine, celle de Huey Long, du Père Coughlin, du sénateur McCarthy ou de George Wallace, longue succession de racistes et d'anticommunistes, d'antisémites et d'ultra-nationalistes, qu'on cherche depuis longtemps et contre toute évidence à relier au populisme.

Antoine Chollet

Une version longue de cet article est à lire sur notre site Internet.

À lire:

Howard Zinn, Histoire populaire des États-Unis [1980], Marseille, Agone, 2003;
Lawrence Goodwyn, Democratic Promise, New York, Oxford University Press, 1976.



Elizabeth Gurley Flynn speaking at IWW Strike Headquarters on Water Street in Paterson, New Jersey, 1913. (©NYPL)

RIE III

Une assourdissante unité

C'est entendu, après des débats internes nourris (au PS Vaudois) ou un peu moins enflammés (chez les Verts vaudois), ces deux composantes de la gauche soutiendront la réforme fiscale vaudoise décidée sous prétexte d'anticipation de la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III), dont les contours ne sont pas encore connus.

Les partis ayant arrêté leurs positions, le temps de la campagne est venu. Comme les choses sérieuses ont commencé, la droite reprend les commandes. Le comité de soutien est piloté par la droite, avec la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (et sa très libérale directrice Claudine Amstein) aux manettes pour expliquer que la baisse d'impôts créera des emplois. Les compensations sociales ne posent d'ailleurs aucun problème à cette droite, qui a aussi laissé passer l'annonce d'une réforme de la péréquation communale en faveur des grandes communes dirigées par la gauche. Une proposition du même genre avait pourtant fait monter au plafond toutes les communes de droite quelques années auparavant.

Dans ce concert de louanges, auquel la presse sert allègrement la soupe avec des pleines pages d'entretien de Conseillers d'État, la présence des présidents socialiste et vert à la conférence de presse unitaire avait un petit quelque chose d'incongru, devant l'affiche qui vente l'imposition «équilibrée» des «PME vaudoises». Lorsque la campagne se déroule dans de telles conditions, nous pensons que *Pages de gauche* a un rôle à jouer comme contrepouvoir.

LA RÉFORME FISCALE NE PROFITERA PAS AUX «PME»

Même si l'on ne sait toujours pas quels seront les contours exacts de la RIE III (la réforme n'est pas encore votée par le Parlement fédéral), on votera le 20 mars 2016 sur son application à la sauce vaudoise. Comme il fallait s'y attendre dans une campagne sur un sujet fiscal, on nous sert l'argument de la défense des «PME vaudoises» qui profiteraient de la réforme. C'est faux ou alors le terme de PME est devenu tellement vague qu'il désigne n'importe quelle entreprise, comme Nestlé Suisse, Bernard Nicod SA ou la BCV.

En réalité, seules 24% des entreprises inscrites au registre du commerce (SA et Sàrl) paient effectivement un impôt sur le bénéfice, les autres n'étant pas assujetties à cet impôt ou ne faisant pas de bénéfice imposable (par exemple parce qu'elles redistribuent leur chiffre d'affaires sous forme de salaires plutôt que de dividendes, ce qui est très fréquent pour des petites structures comme un restaurant ou un salon de coiffure). Parmi les entreprises qui paient un impôt sur le bénéfice, seules 1,7% des entreprises génèrent 93% du volume total des recettes. Autant dire que la baisse d'impôts d'un demi-milliard de francs par an bénéficiera à ces entreprises, ou du moins pour 93% du cadeau fiscal.

S'agissant d'ailleurs du montant des pertes, les soutiens

articulent différents chiffres, mais l'on sait que l'impôt sur le bénéfice rapportait environ 900 millions de francs avant la réforme. Le Conseil d'État lui-même estime que la baisse d'impôts entraînera des pertes brutes d'environ 450 millions par an pour l'État, sans compter les communes.

L'autre argument est celui de la défense des emplois. L'argument se base toutefois sur des présupposés invérifiables, à savoir que le taux retenu sera suffisamment bas pour que les multinationales qui ont aujourd'hui des statuts spéciaux ne partiront pas (rien n'est moins sûr), mais aussi sur le fait que les multinationales créent de l'emploi. On rappelle que les sociétés à statuts fiscaux spéciaux ont placé leur siège en Suisse pour y gérer des participations ou une activité qui se déroule essentiellement à l'étranger. L'argument de la création d'emploi se base donc sur la théorie de l'effet multiplicateur (les multinationales font vivre les entreprises locales) qui reste, à tout le moins, difficilement quantifiable.

En tout état de cause, au nom de la défense de l'emploi, on se place dans une logique de concurrence fiscale internationale et intercantonale, dont on a toujours dit et répété qu'elle était nuisible tant elle conduit à un moins-disant fiscal et à la perte de marge de manœuvre de l'État. Avec le taux proposé pour le canton de Vaud, on se situe dans le (très) bas de la fourchette, même si quelques juridictions (l'Irlande et Lucerne, par exemple) font pire. En lançant sa réforme avant tout le monde, le Canton de Vaud va créer un appel d'air considérable en renforçant la concurrence fiscale. Il faut donc arrêter de prétendre que la réforme est une victoire de la gauche qui s'est toujours battue pour la suppression des statuts fiscaux spéciaux.

Arnaud Thiéry



Paul Ruffly inspecting a line of young men in uniform, 1913. (©NYPL)

Pascal Broulis, procédant à l'inspection des nouvelles places d'accueil de jour de la petite enfance.

DOSSIER ÉTAT DE DROIT

Asile: de quel côté sommes-nous?

Le vote du 28 février 2016 à peine derrière nous, le référendum lancé par l'UDC contre la dernière révision en date de la loi sur l'asile (LAsi) risque fort de représenter une victoire pour la droite nationale-conservatrice avant même que toute campagne ait débuté. En effet, l'extrême droite a tellement ressassé son rejet de toute politique d'asile ouverte et tolérante que même le durcissement majeur de la loi sur l'asile sur laquelle on votera le 5 juin 2016 réussit à passer pour une mesure de gauche attaquée par l'UDC.

CONTRE LA RÉVISION DE LA LASI

Les Juristes Démocrates de Suisse ont publié en novembre dernier une expertise juridique commandée à la Prof. Martina Caroni de l'Université de Lucerne, qui questionne en des termes très vifs la constitutionnalité de la révision de la loi sur l'asile sur laquelle on votera en juin prochain. La critique porte sur plusieurs aspects de la révision, dont on rappelle que le but affiché est d'accélérer les procédures d'asiles et de regrouper les requérant-e-s d'asile dans des centres fédéraux. En contrepartie, une assistance juridique devrait être octroyée plus systématiquement, et c'est ce point en particulier qui est contesté par l'UDC, qui a d'ailleurs intitulé son référendum «contre les avocats gratuits».

Si le principe de raccourcir les procédures d'asile est en principe un objectif louable, la nouvelle loi prévoit que la phase principale de la procédure, qui doit permettre de déterminer s'il existe un motif d'asile, est réduit à huit jours, avec un délai de recours de sept jours. Ces délais sont tout simplement trop courts pour permettre un examen sérieux des motifs d'asile, sans parler de la possibilité d'exercer un recours effectif en cas de décision négative.

ASSISTANCE JURIDIQUE?

Quant à la fameuse assistance juridique, elle est ré-

glée de telle manière qu'elle est incompatible avec le droit constitutionnel à l'assistance judiciaire: les personnes chargées d'assister les requérant-e-s d'asile travaillent dans les locaux du Secrétariat d'État aux migrations, sont désignées par le Secrétariat d'État aux migrations, sont rémunérées au forfait et ont l'obligation de renoncer à leur mandat en cas d'absence manifeste de chances de succès du recours.

Il s'agit d'autant d'obstacles à l'indépendance des représentant-e-s juridiques qui rendront inefficace l'exercice des voies de recours, ce qui est pourtant censé être la contrepartie du raccourcissement extrême de la durée des procédures. En d'autres termes, ce qu'on nous présente comme une assistance juridique n'en est pas une,

faute de respect des garanties constitutionnelles minimales.

ÉTAT DE DROIT POUR TOUT-E-S

Même si le référendum a été lancé par l'UDC, la campagne de votation à venir peut être une opportunité pour la gauche de rappeler son attachement à l'État de droit, car le projet soumis au vote représente bel et bien une nouvelle attaque contre les droits fondamentaux. Toutefois, dans le contexte politique actuel, un rejet de la révision sur laquelle on votera le 5 juin se transformera sans doute en victoire de l'UDC. Un non de gauche est peut-être malgré tout possible, à condition de faire preuve de beaucoup de pédagogie en rappelant que les garanties de l'État de droit valent pour toutes et tous, et que l'efficacité des procédures n'est jamais un motif de restreindre ces garanties.

Arnaud Thiéry

DOSSIER ÉTAT DE DROIT

La police hors-la-loi

Dans les faits, l'État de droit ne s'applique manifestement pas à tou-te-s. C'est ce simple constat que rappelait publiquement un défilé contre le harcèlement policier organisé début février à Lausanne par le collectif Jean Dutoit. Après plusieurs occupations de bâtiments, puis la signature d'un contrat de confiance portant sur un ancien local industriel à Renens qui aura permis à une septantaine de migrant-e-s de passer l'hiver au chaud, le collectif est aujourd'hui confronté à une forte pression policière sur les habitant-e-s du lieu, qui se traduit concrètement par des contrôles systématiques et délits de faciès, des vols (confiscation d'argent sans reçu), voire même dans certains cas des passages à tabac.

L'existence de violences policières en Suisse ne surprendra que celles et ceux qui

n'ont pas compris que n'en sont précisément victimes que des personnes sans statut légal ou en bas de la hiérarchie sociale. Quand le porte-parole de la police cantonale vaudoise répond benoîtement aux médias qu'aucun cas de violence policière n'est remonté jusqu'à ses oreilles, il ne fait que confirmer l'évidence qu'un-e sans-papiers – c'est-à-dire un-e «sans-droits» – ne va jamais pouvoir porter devant la justice l'arbitraire policier et ses représentant-e-s hors-la-loi, les rares exceptions se concluant assez systématiquement par un acquittement des policières-iers accusé-e-s, la parole de un-e-s valant plus que celle des autres. Face à la puissance de l'État et à l'arbitraire de son bras armé, il s'agit donc bien de continuer à défendre ce que Hannah Arendt appelait «le droit d'avoir des droits».

Gabriel Sidler

DOSSIER ÉTAT DE DROIT

Vers un juste féminisme?

Le droit constitue un objet et champ d'action pour de nombreux mouvements sociaux. Un système juridique démocratique et égalitaire se doit cependant de respecter certains principes qui n'en font pas une solution politique universelle. Les mouvements féministes se trouvent traversés par plusieurs tensions liées à ces logiques différentes. Ainsi, les procédures judiciaires impliquent des individus en particulier et ne peuvent de fait tenir compte des rapports sociaux qu'au cas par cas, chaque personne ayant droit à l'égalité de traitement et à un procès équitable. Dans ce sens, une justice égalitaire doit juger les actes des personnes, non les personnes, et encore moins leur statut social.

PRATIQUES INÉGALITAIRES

Sont ainsi régulièrement dénoncées les pratiques inégalitaires de la justice, qui condamne plus lourdement les plus pauvres et les plus faibles, qui n'ont pas les moyens de la faire appliquer équitablement, et suit des normes légales inéquitablement, qui condamnent plus volontiers la détention de drogue que la fraude fiscale, pourtant plus délétère pour la société. Mais la question est d'ordre stratégique, comme l'illustrent les deux articles ci-contre: quelles revendications spécifiques pour plus d'égalité en pratique?



Car le système juridique actuel reste fortement critiquable d'un point de vue progressiste. On observe partout une justice qui entretient une hiérarchie sociale très forte en matière de classe, de race ou de sexe. La prison est la seule peine qui semble imaginable, malgré ses effets non seulement nuls, mais aggravants sur la prévention des infractions et la récidive. Dans le contexte sécuritaire que l'on connaît, il est de plus politiquement condamnable d'alimenter la machine pénale avec des revendications de peines plus lourdes, et carcérales de surcroît. Les mouvements qui, comme les féministes, ont pour projet une société plus égalitaire, ne

peuvent faire l'impasse d'une réflexion générale sur la justice et le sens de la peine.

JUSTICE POUR TOU-TE-S

Il faut ainsi interroger l'idée que la défense des victimes, une cause chère aux mouvements féministes, passe par la pénalisation des auteur-e-s. Il ne s'agit pas de défendre leur impunité, mais de remettre en question une logique de plus en plus présente qui ferait du droit pénal un outil de règlement de tort individuel, alors qu'une perspective démocratique doit au contraire soutenir une justice pour toutes et tous, guidée par le bien public commun.

Stéphanie Pache



DOSSIER ÉTAT DE DROIT

Le droit dans la lutte contre l

Pages de gauche a rencontré Pauline Delage, sociologue, qui travaille sur les violences envers les femmes et les politiques publiques mises en place dans le cadre de la lutte contre ces violences.

Peut-on observer une évolution dans le rapport au droit et à la justice des militantes féministes?

Dans les années 1970, les féministes se sont saisies du droit notamment pour faire reconnaître les violences envers les femmes. Il s'agit à ce moment-là clairement d'un moyen de lutte et non d'une fin. Des cas de condamnation lourde d'auteurs pauvres, migrants ou racialisés les atterrent d'ailleurs. Car s'il s'agit de dénoncer le traitement judiciaire des cas de violences et ainsi les inégalités des sexes en matière de justice, nombre de militantes féministes partagent le constat d'une justice de classe.

Globalement on observe un rapport au droit très variable

et un investissement tout aussi variable des questions judiciaires en fonction des groupes militants. Il y a une tension inhérente au droit entre la justice et les revendications féministes: comment mieux prendre en compte les femmes dans le cadre de principes et de procédures qui se doivent d'être universelles?

Quels sont les changements aujourd'hui?

La critique féministe du droit qui envisage la justice comme un système de reproduction des inégalités est restreinte à des milieux politiques radicaux. La revendication de la criminalisation des violences est parfois devenue une fin en soi. Ce phénomène est lié à la spécialisation des actrices et acteurs par problèmes publics particuliers. Certaines militantes spécialisées dans la lutte contre les violences envers les femmes se sont détachées d'un projet de changement social

global et œuvrent généralement à des revendications.

Comment les féministes abordent-elles la question des victimes qui se

Dans le sillage de Jacqueline Sauvage, les organisations proposent d'instaurer une «légitime défense» invoquant des motifs de genre. C'est un débat qui se pose également pendant de nombreuses années, ne se résolvant qu'il est fondé sur une expertise psychologique nécessitant d'ailleurs une expertise psychologique et des violences. Par ailleurs, aux États-Unis, le ministre de la Défense qui met en œuvre la loi est liée à l'évaluation rationnelle selon des critères sociaux pour les personnes dominantes.

DOSSIER ÉTAT DE DROIT

La répression est-elle de gauche?

Une interpellation lausannoise au sujet du «harcèlement de rue» pose la question de la criminalisation de comportements jugés indésirables comme stratégie politique que la gauche pourrait être tentée de s'approprier. Il y a de nombreuses raisons de se montrer fort réservés à cet égard.

QUI ET QUE VISE-T-ON?

Qui dit criminalisation dit que l'État s'arroge le droit de punir, ce qui implique que l'on puisse au moins savoir précisément quel est le comportement réprimé. Dans l'exemple du harcèlement de rue, la question est loin d'être anodine, vu qu'il s'agirait de criminaliser des paroles, des prises de

contact, voire éventuellement le fait de suivre des gens, le tout dans l'espace public. À partir de quel moment peut-on être puni pour le fait d'avoir parlé à quelqu'un dans la rue?

La question de savoir qui l'on viserait par une norme pénale est tout aussi fondamentale. Bien sûr, on peut tout à fait formuler des normes de manière non discriminatoire (du type: «toute personne qui aborde un tiers dans la rue [...] sera punie de l'amende»...), mais la réalité est généralement autre. Ce sont les personnes facilement attrapables dans la rue, migrant-e-s, sans domicile fixe, qui seraient les premières visées parce que les méthodes policières im-

pliquent que certains groupes sont plus surveillés que d'autres.

ÉMANCIPATION OU RÉPRESSION

La question du «harcèlement de rue» pose les questions de la violence de genre et de l'émancipation. On peut sérieusement se demander s'il s'agit de la bonne manière d'aborder le problème, car les inégalités dans les rapports de pouvoir entre hommes et femmes sont nettement plus fréquentes dans la sphère privée. Quoi qu'il en soit, les exemples que l'on vient de rappeler ci-dessus montrent qu'invoquer l'outil pénal revient bien souvent à tenter de substituer la violence de classe à la violence de genre. Les appareils policier et judiciaire sont en effet le reflet des rapports de classes (les étrangères-ers sont surreprésentés en prison, la criminalité économique est plus difficile à réprimer que l'infraction de séjour illégal).

De plus, il ne faut pas trop espérer d'une norme pénale qu'elle agisse de manière préventive ou émancipatrice. Dans le meilleur des cas, le comportement que l'on veut réprimer sera puni *a posteriori*, s'il n'y a pas d'erreur judiciaire.

Ainsi, la criminalisation de certains comportements, et le recours aux procédures judiciaires, peut parfois être une option stratégique, notamment en cas de conflits sociaux. Mais la gauche ne pourra s'en servir efficacement qu'à la condition que ce choix s'inscrive dans une stratégie plus large, que ce soit dans le domaine de l'organisation des travailleuses-eurs ou d'émancipation et d'occupation des espaces publics. En outre, les effets pervers de la criminalisation des comportements, notamment sous l'angle des discriminations, plaident souvent contre le recours à la norme pénale.

Arnaud Thiéry

Les violences sexistes

urent principale-
éformes institu-

éministes estion des défendent?

lage de l'affaire
uvage, certaines
et personnes
introduire une
nse différée», en
exemples cana-
concept qui pose
nombreux pro-
rait-ce que parce
sur une théorie
discutable. En
ans la procédure
psychiatrique, il
et pathologise les
ailleurs, il existe
une critique fé-
otion de légitime
ontre que celle-ci
luation du caract-
de l'acte, jugé
ères développés
onnes au statut
nt.

L'homicide en légitime défense est cependant le signe d'un échec?

Il s'agit en effet d'un acte qui surgit dans une société, un système qui n'a pas réussi à donner les moyens de faire autrement à ces personnes. Aux États-Unis, on a montré que le développement des mesures pénalisant les violences a conduit à une diminution des cas de ce genre d'homicides. La critique féministe passe aussi par une demande de réforme de procédures policières et d'instruction. Et de fait, aujourd'hui, ce sont probablement les policières-iers qui ont le plus transformé leur prise en charge des violences et des victimes.

Et pour les auteur-e-s de violence, quelles mesures politiques ou judiciaires?

Il faudrait lutter globalement contre le sexisme, mais ce type de politique générale est compliqué par la spécialisation par problème. Par ailleurs, pour

les auteur-e-s condamnés, une justice qui aurait une véritable visée de réintégration des individus et de transformations de leurs comportements problématiques passerait par des mesures éducatives ou thérapeutiques, même si cela pose la question de la mise en place de ces mesures sous contrainte ou non.

En France, la question des auteur-e-s est insuffisamment pensée et traitée par les organisations de lutte contre les violences envers les femmes. Et notamment dans un contexte sécuritaire comme aujourd'hui, les propositions de criminalisation peuvent être réappropriées, détournées. D'où l'importance, selon moi, d'articuler les spécificités de la lutte contre les violences envers les femmes avec un projet de changement social, qui inclut notamment la question du droit.

Propos recueillis par
Stéphanie Pache

DOSSIER ÉTAT DE DROIT

Les quatre ans de Taubira

Nous l'avons souvent dit ici même, Christiane Taubira aura été, depuis l'arrivée de François Hollande à l'Élysée, l'honneur de ce gouvernement socialiste. Elle aurait presque réussi à faire oublier parfois les recules et les compromissions des autres membres du gouvernement, à commencer bien sûr par Manuel Valls.

Au moment de quitter la Place Vendôme, Christiane Taubira laisse toutefois un bilan contrasté. Elle aura porté vaillamment, et notamment contre une opposition parlementaire fanatisée, la réforme dudit «mariage pour tous». Certains des échanges à l'Assemblée Nationale resteront dans nos mémoires, notamment lorsque la Garde des Sceaux récita de mémoire, au milieu de l'hémicycle, un texte du poète guadeloupéen Léon-Gontran Damas (voir en p. 12).

Des avancées importantes ont également eu lieu concernant l'indépendance de la justice vis-à-vis de l'exécutif, alors que l'on sait la situation française particulièrement catastrophique sous cet aspect-là. Elle a en outre supprimé les peines plancher mises en place sous Nicolas Sarkozy. La réforme de la justice des mineurs n'a en revanche pas pu être menée à bien à cause de l'opposition de Hollande, tout comme l'abolition de la rétention de sûreté (qui permet de maintenir des détenu-e-s en prison une fois leur peine effectuée).

PLUS DE MATONS QU'AVANT

Durantses quatre ans d'exercice, elle a réussi à obtenir une augmentation constante du budget de son ministère, lui ayant permis d'embaucher pas loin de 3000 employé-e-s supplémentaires, notamment dans

l'administration pénitentiaire. Le nombre de condamnations, et notamment les peines d'emprisonnement, a baissé, revenant en 2014 au niveau de 2005. Cet effort n'a en revanche pas eu d'effet significatif sur la surpopulation carcérale, qui se situait toujours à plus de 113% au 1^{er} janvier 2016.

Était-il possible de faire mieux et plus au sein d'un gouvernement aussi droitier et au milieu de la campagne haineuse à peu près permanente menée par la droite et une partie des magistrats à son égard? Sans doute pas. Ajoutons que le ton qu'ont pris certaines attaques et les sous-entendus racistes qui les ont accompagnées dès le départ ne sont pas pour nous rassurer sur l'état du débat politique en France.

Antoine Chollet

DOSSIER ÉTAT DE DROIT

Malaise sur le tarmac

Le mois de décembre 2015 a vu une Genève gagnée par la psychose des attentats. C'est dans le contexte de cette ambiance fébrile que le retrait des badges aéroportuaires donnant accès à la zone sécurisée doit être analysé. L'aéroport emploie plus de 10'000 travailleurs et travailleuses, dont presque la moitié au bénéfice de badge.

La direction de Genève Aéroport a désactivé la carte d'accès à leur lieu de travail pour environ 35 personnes. Ce badge est délivré uniquement aux personnes dont le casier judiciaire et l'attestation de non poursuite sont vierges. Le 23 décembre 2015, les travailleuses-eurs concerné-e-s n'ont pas pu reprendre leur service, et leurs employeurs respectifs, dans l'assistance au sol ou l'accueil

des passagères-ers, affirment en ignorer les raisons.

Or, toute décision administrative doit être fondée, motivée et susceptible de recours par le lésé. En l'occurrence, l'État devient policier pour provoquer des licenciements avec effet immédiat, mais sans justes motifs! Ainsi l'État de Genève, qui est propriétaire de l'aéroport, fait une irruption illégale dans les relations contractuelles, imposant un conflit social important à plusieurs employeurs.

MISE AU PILORI ARBITRAIRE

La mise au pilori de celles et ceux qui pendant 365 jours par année et jour et nuit font gagner des dizaines de millions de francs au Canton et servent plus de 15 millions de passagères-ers par an est inac-

ceptable. Il faut relever que tous ces emplois sont précaires, sous statuts intérimaires ou auxiliaires. Une fois encore, c'est la précarité des emplois qui fait les frais de l'arbitraire dans un état de droit!

La cible de ces mesures est le musulman frontalier. À l'opposé de l'intérêt exceptionnel des médias en Suisse, en France et en Allemagne, il faut relever le malaise des partis de gauche, réfugiés dans un curieux mutisme.

Le combat pour la dignité et l'égalité de toutes et tous devant la loi ne doit pas connaître d'exception. Aujourd'hui, il s'appelle Mohamed, demain, il s'agira de Yann ou de Carole, si nous n'agissons pas!

*Jamshid Pouranpir
SSP – Genève*

SANTÉ

Défendre les services publics de santé

La santé constitue un enjeu politique majeur en Suisse, où sa cherté, entre autres, frappe toute personne, et en particulier les étrangères-ers. *Pages de gauche* poursuit la discussion entreprise dans le numéro précédent (n° 152) à la suite du refus du parlement national de pérenniser la «clause du besoin», une disposition de la LAMal qui permet aux autorités de refuser l'installation en cabinet des médecins titulaires d'un diplôme européen.

À DROITE TOUTE

Ce vote de la majorité de droite suscite une agitation du Parti socialiste vaudois (PSV), qui semble y voir l'occasion de poursuivre sa dérive droitiste. Le président du parti et député au Grand conseil s'est ainsi soudainement intéressé au domaine de son Conseiller d'État, et a déposé une opportune interpellation qui permet au chef du Département de la santé et de l'action sociale de signer une réponse du Conseil d'État qui doit alimenter la dramatisation de toute l'affaire et désigner la droite comme irresponsable face à une gauche bonne gestionnaire et soucieuse de la maîtrise des coûts.

La lecture de l'interpellation confirme les inquiétudes que l'on pouvait avoir en prenant connaissance de la communication immédiate du PSV suite au vote du Parlement. En effet, le texte critique de fait les accords bilatéraux qui permettraient «l'installation illimitée de [médecins] spécialistes européens attirés (sic) dans une large mesure par des tarifs médicaux élevés». Pour une fois qu'une corporation professionnelle résiste au dumping salarial, voilà qu'il faudrait limiter la circulation... En outre il mobilise aveuglément les chiffres de l'adversaire traditionnel des collectivités publiques, comme des partisan-e-s d'une caisse

maladie publique, ceux de SantéSuisse, la faïtière des caisses-maladies.

Nous avons donc des élus socialistes qui ne semblent plus défendre le principe de libre-circulation et ne précisent rien sur ce point, et qui usent par ailleurs sans vergogne de données produites par une structure à l'honnêteté douteuse qu'ils ont combattue vigoureusement à de nombreuses reprises. Toute cette argumentation discutable est en plus au service d'une idéologie gestionnaire qui a définitivement adhéré au cadrage de la droite libérale, qui ne parle de santé qu'en terme de marché (privé) et de coûts (publics).

BIEN PUBLIC

En contradiction avec la propagande actuelle sur la réforme fiscale vaudoise qui met en avant des recettes fiscales si abondantes que le Canton pourrait se permettre d'offrir plus de 500 millions par an aux gros actionnaires, tout en d'augmentant les subsides LAMal, le Conseil d'État n'invoque que la question financière pour justifier ses velléités de planification et de limitation de l'offre de soins. Si le système très libéral des soins médicaux ambulatoires en Suisse laisse une marge de rationalisation des coûts importante, il semble que fonder son discours en n'invoquant que cette question entre en contradiction avec toutes les revendications de la gauche en matière de santé.

Car l'objectif premier ne devrait pas être d'économiser, mais d'offrir à tou-te-s une qualité exemplaire des soins de santé. L'usage le plus efficient des ressources fait bien sûr partie d'une politique qui se préoccupe de justice sociale, mais ce qui est par contre inquiétant, c'est une perspective qui admet l'idée que la santé est un marché de pres-

tations comme un autre, où, cependant, l'offre induirait la demande. Si le PSV considère maintenant et s'offusque que les personnes «consommèrent» les soins uniquement parce qu'ils sont disponibles, comment défendre le projet de sortir la santé du marché privé, avec l'éducation et la sécurité par exemple, parce qu'il s'agit de besoins universels et de services à assurer démocratiquement et publiquement?

UN LANGAGE PIÉGEUX

Si l'opération de communication impliquant la direction du PSV et le DSAS peut et doit être lue essentiellement pour ce qu'elle est, c'est-à-dire un prétexte pour se profiler dans un système électoral comme le parti le plus méritant pour gouverner, il ne faut jamais sous-estimer les effets politiques de l'abandon de son propre vocabulaire politique pour celui de l'adversaire. Car l'incapacité de s'exprimer dans un langage qui correspond à ses valeurs politiques est bien une défaite.

Dans le cas de la politique de santé en Suisse, malgré les revendications apparentes de contrôle par les cantons des installations en cabinet médical, en remettant en question, au passage, le principe de libre-circulation et celui d'une saine méfiance envers les caisses maladies privées, rien ne permet de penser qu'une avalisation des concepts soutenant l'idéologie de la marchandisation de la santé constitue une stratégie efficace pour défendre des services publics de santé accessibles et de qualité.

Stéphanie Pache

RENCONTRE

Solidarité académique internationale

Au cours d'une rencontre organisée par le SSP, Çağla Aykac, chercheuse dans une université d'Istanbul, a discuté de la pétition pour la paix signée par près de 2000 universitaires qui dénoncent l'explosion de la violence en Turquie.

La rencontre, qui s'est tenue le 10 février à l'Université de Lausanne, s'est inscrite dans le cadre d'un voyage qui a conduit Çağla Aykac dans plusieurs universités européennes. Objectif: rencontrer des chercheuses-eurs engagé-e-s, notamment dans des mouvements syndicaux, afin de faire grandir le mouvement pour la paix en Turquie et de créer des réseaux de solidarité avec les universitaires à risque.

UN MOUVEMENT POUR LA PAIX

La chercheuse est membre du réseau des «Académiciens pour la paix», créé en 2012 lors de grèves de la faim massives dans les prisons turques. Les membres du réseau ont produit des recherches sur les processus de paix dans différentes parties du monde afin de nourrir le processus de paix en Turquie, officiellement initié en 2013. Les élections de juin 2015 ont permis au parti majoritairement kurde (HDP) d'entrer au parlement, ce qui a fait perdre la majorité parlementaire au gouvernement de l'AKP. Les élections ont mené à une montée exponentielle de la violence dans le pays, avec des mesures de contrôle importantes et prolongées comme l'établissement de couvre-feux, appliqués strictement et avec une forte répression (sur tout ceci, voir *Pages de gauche* n° 150).

La pétition des «Académiciens pour la paix» comprend plusieurs demandes politiques, notamment la levée des couvre-feux, la mise en place de commissions d'enquête sur les violences et les violations des droits humains et le retour immédiat au processus de paix.

La pétition s'adresse au gouvernement turc. L'usage du terme de «massacre», par exemple, a pour but de qualifier une politique étatique extrêmement violente. L'interdiction du transport des blessé-e-s durant les couvre-feux a conduit, par exemple, à des situations au cours desquelles des personnes sont restées bloquées à l'intérieur de leurs maisons avec des blessé-e-s et des cadavres. Cette politique se révèle aussi dans le fait que les missions publiques ne sont plus assumées dans toutes les régions. Il n'y a par exemple plus d'école dans des régions majoritairement kurdes car les enseignant-e-s qui y travaillent sont rappelés.

RÉACTIONS ET SOLIDARITÉ

Les signataires de la pétition font l'objet d'attaques de toutes sortes. Ils subissent des attaques sur le terrain professionnel, avec des critiques sur leurs compétences. Certain-e-s reçoivent des menaces et des insultes. Certains bureaux ont été marqués par des croix sur la porte. D'autres ont été licenciés immédiatement, d'autres encore subissent des procédures disciplinaires. Les universités ont réagi de façon variable. 33 000 étudiant-e-s ont signé une pétition de soutien aux universitaires. D'autres groupes «pour la paix», de même que

les syndicats, ont fait entendre qu'ils «ne prennent pas part à ce crime». Les universitaires en question risquent potentiellement plusieurs années de prison. C'est dans ce contexte que les échanges internationaux se sont développés pour un soutien des universitaires à l'étranger. Il s'agit ainsi de trouver des solutions, à court et moyen terme, pour les universitaires les plus en danger.

L'exposé de Çağla Aykac a été suivi d'une riche discussion. La création de centres de recherches autonomes et d'échanges scientifiques, ainsi que des invitations faites aux chercheurs et chercheuses de Turquie ont été évoquées. Alors que certain-e-s suggèrent de boycotter les événements scientifiques en Turquie, d'autres privilégient la discussion sur ces questions politiques lors de tels événements, et en particulier sur la liberté d'expression et le travail de recherche critique. La syndicalisation apparaît également comme l'une des manières d'organiser des résistances locales et internationales.

Si certains États s'attaquent avec une violence particulière aux universitaires engagé-e-s et critiques, il a été également souligné que l'indépendance de la recherche, le travail critique et la liberté d'expression sont partout menacés aujourd'hui, notamment dans un contexte de grande précarité des chercheuses et chercheurs. Il s'agit donc de construire globalement et durablement des solidarités pour résister aux multiples offensives qui menacent la qualité de la recherche.

Stéphanie Pache

LE POING Les remaniements ministériels français tournent souvent à la farce. Cette fois-ci, le président a mijoté un Ministère de la famille, de l'enfance et des droits des femmes. La transversalité des droits des femmes se limite manifestement à la cuisine, aux couches culottes et à la famille. Un gros poing aux petits oignons donc pour **François Hollande** qui a définitivement perdu la recette de la gauche.



LA ROSE Depuis vingt ans qu'on répète que la concurrence ne peut fonctionner dans le domaine de l'assurance maladie, on ne sait plus comment empoigner le problème, mais on sait que la politique avance par petits pas en Suisse, surtout lorsqu'elle passe par les urnes. La **Fédération romande des consommateurs** a donc décidé de lancer une initiative fédérale pour des caisses cantonales. Les arguments raisonnables ayant jusque là échoué, utiliser la carte du fédéralisme a peut-être de meilleures chances de succès.



HOMMAGE

Mort d'Ettore Scola

Un an après Francesco Rosi, un autre réalisateur italien prestigieux, Ettore Scola, vient de mourir, le 19 janvier 2016 à l'âge de 84 ans.

Comme Rosi et d'autres dans les années 1970 et 1980, Scola fut marqué par les chefs-d'œuvre du cinéma néoréaliste italien des années 1940-50, filmés dans la rue, au plus près de la vie des gens du peuple, avec peu de moyens et le plus souvent des acteurs et actrices non professionnel-le-s. Un cinéma attaché à une analyse de la réalité humaine et sociale de l'Italie de la fin du conflit mondial de 1939 à 1945 et de l'après-guerre, une réalité que le cinéma de l'époque fasciste avait en son temps falsifiée ou occultée.

Bien après les précurseurs du néoréalisme italien (Blasetti, Zavattini, Lattuada, etc.), après les maîtres du néoréalisme des années 1940 et 1950 (Rossellini, Visconti, De Sica, De Santis, etc.), après les monstres sacrés des années 1960 et 1970 (Visconti, Fellini, Pasolini, Antonioni, etc.), de nombreux réalisateurs italiens talentueux s'imposèrent dès les années 1970 (Bertolucci Monicelli, Risi, Olmi, Germi, Rosi, Comencini, Zurlini, Petri, De Seta, Zeffirelli, les frères Taviani, etc.), révélateurs des conflits sociaux et politiques de l'Italie et praticiens de la comédie à l'italienne pour quelques-uns.

UN CINÉMA POPULAIRE

Ettore Scola, scénariste dès 1953 et réalisateur de 1964 à la fin des années 1980, fut l'un des plus doués de ces cinéastes italiens qui s'illustrèrent particulièrement dans les années 1970 et 1980. Il fut un digne représentant de ce cinéma populaire italien, accessible à tou-te-s, soucieux de l'éducation historique et idéologique du peuple italien, sachant toujours faire rire tout en donnant à voir les drames et les crises de la société de son temps ainsi que de son passé.

S'il ne fallait retenir que quelques films de Scola, nous

en citerions six: *Drame de la jalousie* (1970); *Nous nous sommes tant aimés* (1974), immense triomphe public et critique s'achevant sur le constat de l'échec de toute une génération qu'exprime si bien la sentence fameuse: «Nous voulions changer le monde et c'est le monde qui nous a changés»; *Affreux, sales et méchants* (1976), récit de la méchanceté des plus démunis dans un sinistre bidonville en bordure de Rome, où domine le patriarche Giacinto, ivrogne tyrannique et lubrique, magistralement interprété par Nino Manfredi; *La terrasse* (1979), avec l'acteur fétiche de Scola, le grand Vittorio Gassman, film pessimiste sur les échecs d'une génération, comportant d'ineffables moments comiques; *Le Bal* (1983), adaptation réussie d'un spectacle de théâtre français relatant cinquante ans d'histoire nationale des années 1920 jusqu'aux années 1970.

Mais surtout, s'il ne fallait évoquer qu'un seul film d'Ettore Scola, ce serait *Une journée particulière* (1977). Ce chef-d'œuvre, magnifiquement interprété par Sophia Loren et Marcello Mastroianni, est un réquisitoire antifasciste racontant la rencontre d'une femme au foyer délaissée et méprisée et d'un homosexuel sur le point d'être relégué (*confinato*) dans un village misérable et isolé, quelque part dans le sud de l'Italie. Rencontre entre deux exclu-e-s dans un immeuble populaire ouvrier vidé de ses habitant-e-s le jour du défilé à Rome en l'honneur de la visite d'Adolf Hitler, un jour de mai 1938.

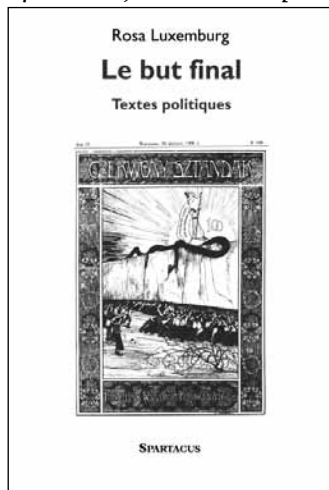
Merci à vous, Ettore Scola, pour tout ce que vous avez apporté au cinéma italien, pour votre humour et la qualité de votre regard lucide et mordant sur les vicissitudes d'une société malade de ses excès.

Raymond Durous

LIVRES

Rosa actuelle!

À lire: *Rosa Luxemburg, Le but final*, textes politiques, Paris, Spartacus, 2016.



Les Amis de Spartacus viennent de publier une anthologie de textes politiques de Rosa Luxemburg, dont le fameux «Réforme sociale ou révolution?», sa critique de Bernste-

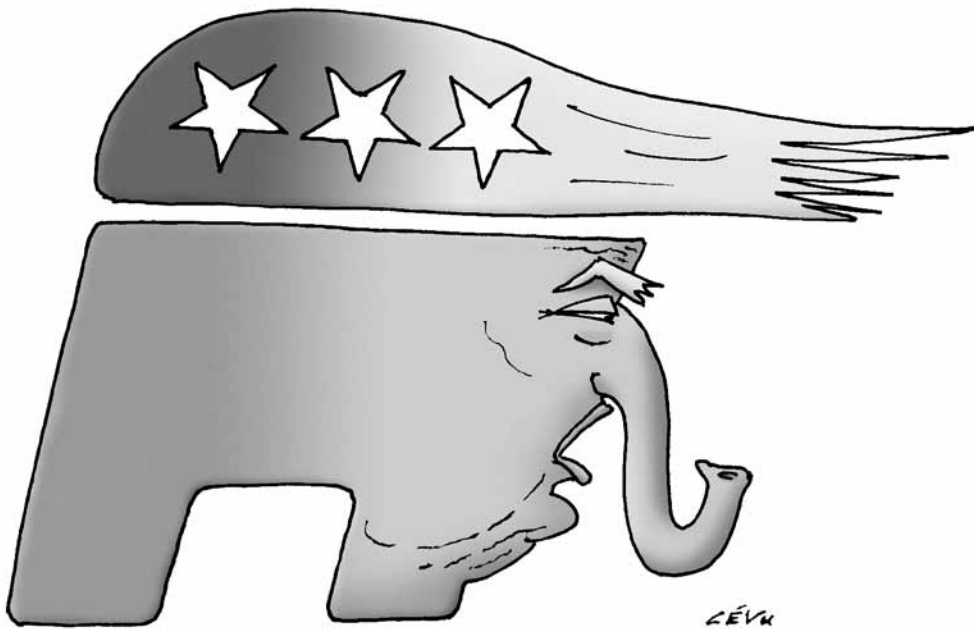
in parue en 1898 et 1899. Il y aura également une actualité Rosa Luxemburg sur l'Arc lémanique ce printemps, puisqu'une série de conférences lui sera consacrée, ainsi qu'au fondateur du PC italien Antonio Gramsci. Ces deux figures hétérodoxes constituent encore aujourd'hui des ressources pour penser l'action politique, le militantisme, le

parti politique, la révolution. Organisées par Marie-Claire Caloz-Tschopp sous le titre général «Gramsci, Luxemburg, inactuels?», ces conférences se dérouleront entre Genève et Lausanne. La conférence de lancement aura lieu le 13 avril à 17h15 à l'Université de Lausanne (bâtiment Anthropole, auditoire 2024).

L'articulation des recherches universitaires et du monde militant est indispensable, pour ouvrir les universités à la réalité du monde d'aujourd'hui d'abord, mais aussi pour que les recherches qui y sont menées ne restent pas confinées aux étagères des bibliothèques.

Antoine Chollet

Informations sur: www.exil-ciph.com



Primaires républicaines: ça Trump énormément

JAB

CH-1450 Sainte-Croix

Adresse de renvoi: Pages de gauche
Case postale 7126, 1002 Lausanne

SALLE DES PAS PERDUS

Béglé chez les *Soviets*

«J'ai trouvé [Asmara et Astana] dans la tranquillité la plus complète, la police y est à peu près invisible [tout comme les prisons]. Je n'ai vu de soldats que ceux qui vont à l'exercice, exactement comme je les aurais vus chez nous. Je n'ai observé nulle part de brimades des autorités contre le peuple et ses libertés. J'ai vu les salles de spectacles, théâtres, cinémas, concerts remplies jusqu'à la dernière place. [...] J'ai observé la bonne humeur des soldats et l'amitié qui paraît les lier à la foule [...]. Rien ne permet de soupçonner la misère et le terrorisme dont une certaine presse nous casse les oreilles [depuis l'indépendance de 1991].».

Inspiré de Léon Nicole, *Mon voyage en URSS*, Genève, Faubourg, 1939 (pp. 5-6 et 19).

Nous les gueux

Nous les gueux
 Nous les peu
 nous les rien
 nous les chiens
 nous les maigres
 nous les nègres
 Nous à qui n'appartient
 guère plus même
 cette odeur blême
 des tristes jours anciens
 Nous les gueux
 nous les peu
 nous les riens
 nous les chiens
 nous les maigres
 nous les nègres
 Qu'attendons-nous
 les gueux
 les peu
 les rien
 les chiens
 les maigres
 les nègres
 pour jouer aux fous
 pisser un coup
 tout à l'envi
 contre la vie
 stupide et bête
 qui nous est faite
 à nous les gueux
 à nous les peu
 à nous les rien
 à nous les chiens
 à nous les maigres
 à nous les nègres...

Léon-Gontran Damas
Black-Label (1956)